



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 18315

Texte de la question

M. Marc Francina interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application du taux de TVA réduit sur les travaux. En effet, cette mesure d'application du taux de TVA à 5,5 % a été reconduite pour 2003 suite à une décision du Gouvernement. C'est unanimement que les artisans du bâtiment et des travaux publics reconnaissent l'impact favorable de cette mesure sur les consommateurs. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage de reconduire cette mesure en 2004 et, si non, dans quelles mesures le Gouvernement envisage de favoriser les artisans du BTP.

Texte de la réponse

La directive européenne n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 autorise les Etats membres à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans ainsi qu'aux services d'aide à la personne rendus à domicile. La baisse de la TVA a eu un impact positif sur les secteurs concernés. A cet égard, le rapport de la France à la Commission européenne fait apparaître les effets bénéfiques de ces expériences, en particulier sur l'emploi. Cette mesure a été prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2003 par décision du Conseil européen du 3 décembre dernier. Dans le cadre des discussions qui s'engageront en 2003 sur le champ et la structure des taux réduits de TVA dans l'Union européenne, la priorité de la France est d'obtenir la pérennisation de cette directive et, compte tenu des effets attendus sur l'emploi, son extension à la restauration.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18315

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3768

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4776